



**\*\* Projet soumis à la décision de**

Monsieur Le Bourgmestre De Brunehaut,

VU la délibération par laquelle le Conseil Communal charge le Bourgmestre de prendre, en ses lieu et place, les mesures de Police requises en certaines circonstances, dans l'intérêt de l'ordre, de la tranquillité publique, de la sûreté et de la commodité du passage dans les rues et places publiques;

CONSIDERANT que se déroulera l'après-midi des seniors le jeudi 12/06/2025 ainsi qu'une fête pour les 15 ans de la Crèche Communale de Brunehaut le samedi 14 juin 2025,

CONSIDERANT que ces festivités se dérouleront sous chapiteau face à la Commune,  
CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires, en vue de garantir la sécurité publique et d'éviter les accidents;

VU la Loi relative à la Police de la circulation routière;  
VU les articles L1133-1 et L1123-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

## **A R R E T E :**

Article 1 : Le jeudi 12 juin 2025, de 12h00 à 21h00 et le samedi 14 juin 2025, de 09h00 à 22h00, la vitesse est réduite à 30 km/h dans la rue Wibault-Bouchart à 7620 Bléharies, à 100 mètres de part et d'autre du parking Communal.

Article 2 : Ces mesures seront portées à la connaissance des usagers par la pose de barrières Nadar et de signaux routiers mobiles A51 - C43(30km) - FESTIVITES LOCALES

Article 3 : La présente ordonnance sera publiée conformément au vœu de l'article 1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Article 4 : En cas d'infraction, les contrevenants seront passibles des peines prévues au règlement du Conseil Communal.

Ainsi fait à la Commune, le **11 JUIN 2025**

Le Bourgmestre

Pierre WACQUIER



SECRETARIAT - ENTREE

7620 BRUNEHAUT

11 JUIN 2025

SERVICE : .....

Copie à : .....

Avis D.G. : .....